

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 décembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DAMART, Maire, en suite de convocations en date du treize décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Étaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Rénaud BOURGEOIS, Bertille DEPLANQUE, Karine JOLIBOIS et Maryse VOISIN (excusés)

Procurations : Rénaud BOURGEOIS à Vincent VOISIN
Bertille DEPLANQUE à Michel PUCHOIS
Karine JOLIBOIS à Armel LAGACHE

Secrétaire : Vincent VOISIN

2011/87/7/7.6 FINANCES LOCALES/ CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES

Objet : Cotisation supplémentaire au centre de gestion du Pas de Calais

Considérant que conformément à la loi du 26 janvier 1984, la commune de MARŒUIL, comme toutes les collectivités affiliées, verse au Centre de Gestion du Pas-de-Calais, pour le financement de ses missions obligatoires, une cotisation obligatoire fixée à 0.80 assise sur la masse des rémunérations versées aux agents, telles qu'elles apparaissent sur les états liquidatifs dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociales, au titre de l'assurance maladie, qu'en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion a développé au service de ses collectivités territoriales partenaires des missions supplémentaires à caractère facultatif, à savoir : le conseil statutaire en matière de recrutement, d'avancement d'échelon et/ou de grade, reconstitution de carrières des agents, modèles d'actes, reclassement, intégration, production d'arrêtés, conseil en matière disciplinaire, accès à l'espace « collectivités » du site internet du Centre de Gestion, que ces missions supplémentaires sont financées par une cotisation supplémentaire de 0,2 % assise, liquidée et versée selon les mêmes règles que la cotisation obligatoire et que, pour pouvoir continuer à bénéficier de ces missions supplémentaires, il est nécessaire de s'acquitter de la cotisation supplémentaire, le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide, à compter du 1^{er} janvier 2012, de souscrire à la cotisation supplémentaire afin de pouvoir continuer à bénéficier des missions supplémentaires du Centre de Gestion du Pas-de-Calais et d'inscrire cette dépense au chapitre 012 du budget communal.

2011/88/7/7.5 FINANCES LOCALES/ SUBVENTIONS

Objet : Subvention à l'association « 4L Tro'filles »

Le Conseil Municipal, après délibérations et à la majorité des membres présents et représentés, décide, sous réserve d'inscription au rallye 4L trophy 2012, d'attribuer une subvention de 100 € à l'association « 4L Tro'filles » au titre de l'année 2012 et d'inscrire cette dépense à l'article 6574 du budget primitif 2012 de la commune.

POUR : 21

ABSTENTION : 1 (Vincent VANIET)

Objet : Débat sur le permis de construire et le projet actuel d'aménagement du Parc du Château

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le promoteur du projet du Parc du château a de nouveau été invité à participer à la réunion. En raison de son absence le débat ne pourra pas avoir lieu.

Objet : Présentation du diagnostic d'accessibilité des voiries et bâtiments communaux

Monsieur Serge FRANCOIS, 1^{er} adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le diagnostic d'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics réalisés avec l'aide de Monsieur Claude CAUET, adjoint au Maire, Bernard ARTY, conseiller municipal, et Jean-Michel FINET, responsable des services techniques municipaux. Il précise que ce document, qui est un constat des points positifs et négatifs d'accessibilité des lieux et espaces publics aux personnes handicapées, tous handicaps confondus, devra permettre d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) soumis à la validation du Conseil Municipal en février 2012. Les principaux points noirs sont les accès des bâtiments publics, l'absence de toilettes aux normes pour les personnes à mobilité réduite, le stationnement des voitures sur les trottoirs, le positionnement des poubelles sur les trottoirs le jour de ramassage des déchets ménagers ordures, l'étroitesse de certains trottoirs, les obstacles sur le cheminement (poteaux EDF, France Télécom, signalétique de voirie, bornes incendie...), la non-conformité de la plupart des passages piétons.

Monsieur Bernard ARTY indique qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion d'ensemble sur les aménagements pour l'accessibilité mais également sur la circulation routière et le stationnement.

Monsieur le Maire précise que l'A.T.E.S.A.T (l'assistance technique fournie par les services de l'État au bénéfice des communes) a été consulté à ce sujet pour le centre du village.

Monsieur Serge FRANCOIS complète la réflexion, en insistant sur l'éventuelle nécessité de mettre en sens unique certaines voirie afin de créer du stationnement permettant de libérer les trottoirs.

Objet : Informations sur la Communauté de Communes de l'Artois par Monsieur Philippe KLIMCZAK

Monsieur le Maire, comme convenu lors de la réunion du Conseil Municipal du 24 novembre 2011, invite Monsieur Philippe KLIMCZAK, conseiller municipal et Vice-président de la Communauté de Communes de l'Artois, à s'exprimer sur les questions communautaires. Monsieur Philippe KLIMCZAK, précise au Conseil Municipal qu'il n'a pu assister aux dernières réunions du Conseil Municipal en raison de ses obligations professionnelles et que ses attributions au sein de l'intercommunalité sont de veiller à la bonne tenue et utilisation des finances. Il précise également qu'il est toujours resté disponible pour répondre aux interrogations sur les affaires intercommunales et qu'il n'a jamais été questionné par mail ou téléphone. Monsieur Philippe KLIMCZAK, indique que le blocage est causé par des difficultés de communication engendrées par son retrait de délégation. Monsieur le Maire réagit à cette dernière remarque en insistant sur le fait que le poste de délégué communautaire n'a pas été remis en cause par le retrait de la délégation aux finances de la commune. Il regrette également que MARCEUIL n'ait pu être représentée à certaines réunions auxquelles seuls les Vice-présidents de la Communauté de Communes de l'Artois étaient conviés, notamment à la Communauté Urbaine d'Arras. Monsieur Serge BAUDRY, conseiller municipal, conteste l'argument d'un défaut de communication et de recherche d'information des membres du Conseil Municipal puisque sa demande auprès de Monsieur Philippe KLIMCZAK de transmission de documents en vue de les présenter en réunion de conseil en ses lieux et places n'a pas obtenu de réponse. A l'issue du débat, Monsieur le Maire et Monsieur Philippe KLIMCZAK conviennent de se rencontrer début 2012. Monsieur Philippe KLIMCZAK sera également convié aux réunions de bureau communal de façon à ce que le dialogue avec, d'une part la Communauté de Communes de l'Artois et, d'autre part la Communauté Urbaine d'Arras, soit le plus efficace possible et que les informations relatives à ces instances circulent plus efficacement au sein du Conseil Municipal.

2011/89/7/7.5 FINANCES LOCALES/ SUBVENTIONS

Objet : Demande de subventions au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux 2012 et auprès du Conseil Général pour la 3^{ème} phase du renforcement de la défense contre l'incendie de la commune

Vu la délibération en date du 16 octobre 2002 où le Conseil Municipal a accepté le projet technique de base de la défense incendie proposé par l'agence GAUDRIOT, 1 rue Origan à ARRAS, d'un montant total de 465 729 €, projet qui prévoit un phasage en cinq tranches, la réalisation des deux premières tranches et considérant que ce projet peut être subventionné à 25 % dans le cadre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux sous la catégorie d'opération « *équipements de lutte contre l'incendie* », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'avant-projet de renforcement de la défense incendie de la commune s'agissant de la 3^{ème} phase pour pouvoir demander une Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux de 25 % auprès de l'Etat et une subvention à hauteur de 40 % auprès du Conseil Général. Le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'organiser le financement des travaux suivant le détail ci-dessous :

- Subvention du Conseil Général du Pas-de-Calais :	67 780.00 €	40 %
- Subvention D.E.T.R :	42 362.50 €	25 %
- Autofinancement :	59 307.50 €	35 %
TOTAL	169 450.00 €	H.T.

Sollicite une subvention de 25 % pour la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux, une subvention de 40 % auprès du Conseil Général du Pas-de-Calais, décide que le restant de la dépense sera financé le budget communal, autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes correspondants.

2011/90/7/7.5 FINANCES LOCALES/ SUBVENTIONS

Objet : Demande de subventions au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux 2012, construction d'un préau à l'école Yourcenar

Considérant la volonté du Conseil Municipal de construire un préau pour l'école élémentaire Margueritte Yourcenar, que le projet comporte également le revêtement de sol, que le montant des travaux se monte à la somme de 29 744.80 € H.T. soit 35 574.78 € T.T.C. et que ce projet peut être subventionné à 25 % dans le cadre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux sous la catégorie d'opération « *Aménagement, grosses réparations et mise aux normes de bâtiments scolaires du 1^{er} degré* », le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de demander une subvention de 25 % auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux pour l'année 2012 pour la construction d'un préau à l'école Yourcenar, rue du stade, d'organiser le financement des travaux suivant le détail ci-dessous :

- Subvention D.E.T.R :	7 436.20 €
- autofinancement :	22 308.60 €
TOTAL	29 744.80 € H.T.

Décide d'inscrire la dépense dans sa totalité sur l'exercice 2012 du budget de la commune, autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes correspondants.

2011/91/7/7.5 FINANCES LOCALES/ SUBVENTIONS

Objet : Demande de subventions au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2012, désamiantage et réfection de la toiture des services techniques

Considérant la volonté du Conseil Municipal de procéder au désamiantage et à la réfection de la toiture des services techniques de la commune, que le montant des travaux se monte à la somme de 28 733.60 € H.T. soit 34 365.39 € T.T.C. et que ce projet peut être subventionné à 25 % dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux sous la catégorie d'opération « *Construction, aménagement et rénovation des mairies et de locaux techniques annexes* », le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de demander une subvention de 25 % auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour l'année 2012 pour le désamiantage et la réfection de la toiture des services techniques, rue du Rossignol, d'organiser le financement des travaux suivant le détail ci-dessous :

- Subvention D.E.T.R :	7 183.40 €
- autofinancement :	21 550.20 €
TOTAL	28 733.60 H.T.

Décide d'inscrire la dépense dans sa totalité sur l'exercice 2012 du budget de la commune, autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes correspondants.

QUESTIONS DIVERSES :

1°) Madame Bernadette BOURSIER, adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal de la fréquentation croissante de la cantine qui risque de poser des problèmes sur le respect des taux d'encadrement, non obligatoires, mais préconisés par la Cohésion Sociale. La situation est particulièrement tendue à l'école Dolto où la fréquentation moyenne avoisine les 40 enfants, maximum recommandé, et où deux nouvelles inscriptions sont prévues pour janvier 2012. Madame Bernadette BOURSIER évoque les deux solutions possibles : procéder au recrutement d'un agent supplémentaire pour l'encadrement du temps du midi ou limiter le nombre d'enfants admis chaque jour à la cantine afin de respecter les taux d'encadrements. La situation sera reconsidérée en janvier au regard de la fréquentation sur les premières semaines.

2°) Monsieur Vincent VANIET, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé par la Communauté de Communes de l'Artois à l'entreprise Nicollin en charge du relevage des déchets ménagers pour signaler les dérangements récurrents les jours de collecte ainsi que la nécessité d'informer la mairie du passage des agents pour les calendriers de fin d'année.